



17 juillet 2013

## **Renforcement des moyens financiers du Groupe par la mise en place d'une *ligne de capital***

Dans le prolongement des opérations réalisées depuis 2010, Rubis innove en mettant en place une nouvelle *ligne de capital* répartie entre deux établissements financiers.

Ce mécanisme de financement par fonds propres s'est révélé particulièrement adapté à la stratégie de croissance du Groupe, offrant souplesse et complémentarité aux côtés d'autres moyens de financement tels que sa capacité d'autofinancement et les crédits bancaires classiques, et ceci au moment où Rubis poursuit sa politique de croissance externe et intensifie ses investissements (Reichstett, Europe du Nord, Turquie).

Dans le cadre des délégations consenties par les Assemblées Générales Mixtes des actionnaires et des commandités du 7 juin 2012, Rubis a mis en place le 17 juillet 2013 une *ligne de capital*, sous forme d'émissions de bons d'émission d'actions (BEA), répartie entre BNP Paribas et Crédit Agricole Corporate & Investment Bank (Crédit Agricole CIB), lui permettant de réaliser des augmentations de capital successives dans la limite autorisée de 8 % du capital au jour de l'Assemblée Générale Mixte du 7 juin 2012, soit un nombre total de 2 440 000 actions.

BNP Paribas (au titre d'une convention OCEAN – *Ordre Continu d'Emission d'Actions Nouvelles*) et Crédit Agricole CIB ont chacun signé une convention avec RUBIS le 17 juillet 2013 et souscrit respectivement 1 220 000 BEA. Ces BEA pourront être exercés uniquement au gré de RUBIS pendant une période de 40 mois, par tranches successives, chaque établissement s'étant engagé à souscrire, directement ou par l'intermédiaire de l'une de ses filiales, les actions RUBIS issues de l'exercice des BEA.

Le prix de souscription des actions issues de ces conventions fera ressortir une décote de 4 % par rapport au cours moyen pondéré par les volumes de l'action des 3 séances de bourse précédant sa fixation.

A titre indicatif, sur la base des cours actuels, le montant d'apport en fonds propres susceptible d'être réalisé au moyen de cette *ligne de capital* pourrait atteindre environ 112 M€.

Les deux banques interviennent en tant qu'intermédiaires financiers et n'ont pas vocation à rester au capital de la Société.

Incidence potentielle de la mise en place de la *ligne de capital* sur la participation dans le capital d'un actionnaire détenant 1% du capital de la Société préalablement à l'émission des actions nouvelles (sur la base du nombre d'actions composant le capital social au 17 juillet 2013, soit 34 743 518 actions) :

	Avant émission	Après émission	
		<i>base non diluée</i>	<i>base diluée (1)</i>
Calculs avant et après émission de 2 440 000 actions nouvelles	1,00 %	0,93 %	0,90 %

*(1) en cas d'exercice de la totalité des 1 147 915 options de souscription d'actions exerçables ou non et de l'attribution des 211 563 actions gratuites dont l'acquisition définitive est soumise à des critères de performance.*

**Prochain rendez vous : publication des résultats semestriels le 29 août 2013 (après Bourse)**

---

**Contact Analystes**

RUBIS – Bruno KRIEF  
Tél : 01 44 17 95 95